



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/44/798  
28 novembre 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session  
Point 95 de l'ordre du jour

PREPARATION ET ORGANISATION DE L'ANNEE INTERNATIONALE  
DE L'ALPHABETISATION

Rapport de la Troisième Commission

Rapporteur : M. Wilfried GRODIG (République fédérale d'Allemagne)

I. INTRODUCTION

1. A sa 3e séance plénière, le 22 septembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire à son ordre du jour la question intitulée "Préparation et organisation de l'Année internationale de l'alphabétisation" et de la renvoyer à la Troisième Commission.
2. La Commission a examiné cette question en même temps que les points 98, 106, 107, 108, 112, 114 et 115 aux séances suivantes : 36e à 43e et 50e et 52e, du 8 au 10, du 13 au 15 et les 21 et 22 novembre 1989. Les débats de la Commission sont consignés dans les comptes rendus analytiques pertinents (A/C.3/44/SR.36 à 43, 50 et 52).
3. Pour l'examen de cette question, la Commission était saisie des documents suivants :
  - a) Une lettre datée du 19 juin 1989, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/44/49-S/20743 et Corr.1);
  - b) Une lettre datée du 26 octobre 1989, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/44/689-S/20921).
4. A la 36e séance, le 8 novembre, le Directeur général adjoint à l'éducation de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a fait une déclaration liminaire.

## II. EXAMEN DU PROJET DE RESOLUTION A/C.3/44/L.57

5. A la 50e séance, le 21 novembre, le représentant de la Mongolie a présenté, au nom des pays suivants : Allemagne, République fédérale d', Bangladesh, Barbade, Belgique, Bulgarie, Burkina Faso, Costa Rica, Cuba, Espagne, France, Grèce, Inde, Indonésie, Kenya, Madagascar, Mali, Malaisie, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Myanmar, Népal, Nicaragua, Philippines, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Rwanda, Union des Républiques socialistes soviétiques et Viet Nam, un projet de résolution (A/C.3/44/L.57) intitulé "Année internationale de l'alphabétisation". Le Sénégal, le Guatemala, la Guinée, Sri Lanka, le Samoa, la Côte d'Ivoire, le Pakistan, l'Equateur et le Niger se sont joints par la suite aux auteurs du projet de résolution.

6. A sa 52e séance, le 22 novembre, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.3/44/L.57 sans procéder à un vote (voir par. 7).

## III. RECOMMANDATION DE LA TROISIEME COMMISSION

7. La Troisième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

### Année internationale de l'alphabétisation

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 42/104 du 7 décembre 1987, par laquelle elle a proclamé l'année 1990 Année internationale de l'alphabétisation,

Rappelant également que la Déclaration universelle des droits de l'homme 1/ et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels 2/ reconnaissent l'inaliénabilité du droit de chacun à l'éducation,

Considérant que l'éradication de l'analphabétisme est l'un des objectifs suprêmes de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement 3/ et qu'elle devrait être l'un des objectifs de la stratégie pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement,

---

1/ Résolution 217 A (III).

2/ Voir résolution 2200 A (XXI), annexe.

3/ Voir Résolution 35/56, annexe.

Soulignant que l'analphabétisme largement répandu fait obstacle au processus du développement économique et social, ainsi qu'au progrès culturel et intellectuel de la société, en particulier dans de nombreux pays en développement,

Convaincue que l'alphabétisation, notamment l'alphabétisation fonctionnelle et une éducation appropriée, constitue un élément indispensable du développement et de la mobilisation de la science, de la technique et des ressources humaines aux fins du progrès économique et social,

Persuadée que l'Année internationale de l'alphabétisation offrira une occasion exceptionnelle de galvaniser les énergies aux échelons national, régional et international en vue de la lutte contre l'analphabétisme,

Accueillant avec satisfaction le programme pour l'Année internationale de l'alphabétisation établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture,

Consciente que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a pris la direction de l'organisation de l'Année internationale de l'alphabétisation,

1. Note avec satisfaction les travaux dignes d'éloges que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et son directeur général ont entrepris en vue d'assurer une préparation adéquate de l'Année internationale de l'alphabétisation;

2. Félicite les gouvernements qui ont institué des comités nationaux ou des structures analogues pour célébrer l'Année internationale de l'alphabétisation et ont mis en train des programmes nationaux visant à en réaliser les objectifs;

3. Rend hommage aux institutions spécialisées et aux autres organismes des Nations Unies pour leur contribution à la préparation de l'Année internationale de l'alphabétisation;

4. Note avec satisfaction la participation active de nombreuses organisations non gouvernementales aux préparatifs de l'Année internationale de l'alphabétisation, et en particulier la création de l'Equipe de travail internationale sur l'alphabétisation;

5. Se félicite de la convocation de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, qui doit se tenir en Thaïlande en mars 1990, sous le parrainage conjoint de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de la Banque mondiale;

6. Invite les Etats Membres, les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies, ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes, à prendre les mesures voulues pour atteindre les objectifs de l'Année internationale de l'alphabétisation;

7. Invite également chacun des gouvernements qui ne l'auraient pas encore fait à élaborer un programme de mesures visant à renforcer l'alphabétisation et l'alphabétisation fonctionnelle d'ici à l'an 2000, suivant les orientations définies dans le Plan d'action pour l'élimination de l'analphabétisme d'ici à l'an 2000 élaboré par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture;

8. Demande instamment aux gouvernements et aux organisations et institutions économiques et financières nationales et internationales de prêter leur appui financier et matériel aux initiatives prises aux échelons local, national et régional en vue de promouvoir l'alphabétisme;

9. Prie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture de donner une large publicité aux activités qui seront entreprises et aux mesures qui seront adoptées au cours de l'Année;

10. Prie également le Secrétaire général de lui présenter à sa quarante-sixième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur la mise en oeuvre du programme pour l'Année internationale de l'alphabétisation;

11. Décide d'inscrire une question intitulée "Année internationale de l'alphabétisation" à l'ordre du jour de sa quarante-sixième session.

-----